



# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim  
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

**CIR. n° T 2024/59**

## ARRETE MUNICIPAL

### **Le Maire de la Commune de Mundolsheim,**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

**CONSIDERANT** les travaux d'assainissement de la société SOBECA pour le compte de l'Electricité de Strasbourg et du SDEA au croisement des rues Ampère et Michael Faraday à Mundolsheim,

### **a r r ê t e**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 7 au 31 octobre 2024 comme suit :

#### **CROISEMENT RUE AMPERE ET RUE MICHAEL FARADAY**

Ajouter Réglementation 4.03.05

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE  
« GENANT »

- Des deux cotés de la rue dans l'emprise des travaux

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Mise en place d'un alternat par feux

- Limitation à 30km/h

- Les piétons déviés sur le trottoir d'en face

- Cycliste pied à terre

- SOBECA effectuera les communications nécessaires auprès des entreprises du Parc des découvertes sur les limitations d'accès

- SOBECA assurera à chaque entreprise l'accès à son site

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par SOBECA,

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- SOBECA- 2 rue de la 2<sup>ème</sup> division Blindée – 67270 HOCHFELDEN
- Affichée sur le site internet de la commune le 20/09/2024



Fait à Mundolsheim, 19 septembre 2024  
Béatrice BULO

Maire de Mundolsheim